

... que de longues semaines à la tête de la région lyonnaise.

IMPRUDENCE DE GAMIN
Hier après-midi vers 4 heures, un gamin de 10 ans, Achille François, dont la mère habite rue du Faubourg des Postes, s'amusa à frapper avec un marteau une voiture de livraison.

ROUBAIX

Le repos du dimanche

La question du repos hebdomadaire a déjà fait beaucoup parler et beaucoup écrire. Le fait est que jusqu'à présent on n'a pu s'entendre sur le point de vue de qui nous sommes le plus, nous catholiques, pour qui le repos hebdomadaire doit se confondre avec le repos dominical.

Certes, le Parlement, sous la pression de l'opinion, a fait une loi. Mais que de luttes en attendant, sous le signe de la liberté d'association, de combattre les catégories de travailleurs n'ont profité pas !

LES CAMBRIOLAGES
dans les eatinets inhabités
TROIS ARRÊTATIONS
Les eatinets inoccupés sont nombreux et on les choisit pour les visiter la nuit et y prendre tout ce qu'on y a laissé les derniers occupants et les brasseurs.

LE REPOS DU DIMANCHE
La question du repos hebdomadaire a déjà fait beaucoup parler et beaucoup écrire. Le fait est que jusqu'à présent on n'a pu s'entendre sur le point de vue de qui nous sommes le plus, nous catholiques, pour qui le repos hebdomadaire doit se confondre avec le repos dominical.

Pour répondre au désir exprimé par beaucoup de Roubaixiens, le dimanche 24 janvier, dans la salle des fêtes du Collège Notre-Dame des Victimes sera donné pour la troisième fois la « Fête de l'Enfance de Jésus », traduite au moyen d'œuvres maternelles choisies parmi les plus admirables de la peinture et de la musique.

C'est l'œuvre diocésaine des projections qui, avec le précieux concours de mêmes artistes qui se sont fait applaudir à Lille et à Roubaix, entreprendra de nous rendre les œuvres d'art qui, nous n'en doutons pas, seront accueillies avec la plus grande joie par un public très nombreux.

Œuvre de la Société de Paix. — Semaine du 23 décembre au 31 janvier. Nombre de portions distribuées à grandes personnes 866, enfants 272. Total : 1138.

Les catholiques seraient vifs fait. — Elle ne tient pas compte du vœu de la majorité des Français qui, comme catholiques, désiraient qu'il soit permis à chacun de disposer complètement de la journée du dimanche.

Les résultats obtenus sont déjà considérables. Pourquoi les commerçants franchement catholiques ne s'imposeraient-ils pas de demander qu'à la connaissance, en fermant leurs magasins la dimanche toute la journée ?

LES CANTINIERS DE DRAYVILLEVAUX
En conséquence de la décision du Conseil des ministres, M. Briand, garde des sceaux, a reçu, mardi après-midi, les avocats des cantiniers, MM. J. Lagnas, André Fievez et Emile Dombest, et a décidé de régler la question de la mise en liberté provisoire des inculpés.

LE PROCÈS LECOQ
Paris. — Le procureur a fait appel à 3 minutes de jugement d'acquiescement de la cour.

TOURCOING

Un cercle vicieux

Les revenus de l'usine à gaz fléchissent. Ils sont pourtant encore évalués à 300.000 francs par an.

Les causes du fléchissement : (charbon, moindre rendement des sous-produits), sont les mêmes qu'il y a cinq ans.

Comment a-t-il donc fallu que l'industrie monopolisée du gaz ait été considérée pour cet avantage soit sur le point de disparaître ?

Quand un fait brutal, comme celui des avantages accordés par des industriels à la ville de Roubaix, vient ouvrir les yeux de nos vigiliants administrateurs, il faut bien qu'il éveille à l'idée.

WATTRELOS
Le soir, à huit heures un quart, réunion du Comité d'œuvres de la commune. Sujet traité : La Question scolaire, par M. Jean Wicart.

JIROIX
Le Secrétaire de la Mairie relevé de ses fonctions. — Comme nous le disions hier, M. Henri Carré, secrétaire en chef de la Mairie, est relevé de ses fonctions.

WAQUOHAL
Feu de cheminée. — Hier, vers dix heures du matin, un feu de cheminée qu'on put par bonheur facilement maîtriser, s'est déclaré chez M. Vanquillier, industriel, épicière, place de l'Église.

LILLE-CINEMA
L'incendie de la gare de Lille. — Le feu, déclenché dans la gare de Lille, a été éteint vers six heures du soir.

STAT-CIVIL DE TOURCOING
Nécessaires. — Charles Guayre, rue Boly, 14. — Chas. Jules, rue de la Paillasse, 12. — Mouillon Paul, rue des Ursulines, 14. — Duvalier Jeanne, rue d'Anor, 68.

BOURSE DE BRUXELLES

FOUNDES D'ÉTAT	Quantité	Cours
Rente 3 1/2 % 1895	40 00	102 50
Rente 4 % 1893	40 00	105 00
Amort. 1890-94	40 00	102 00
Banque de Belgique	100 00	210 00
Belgian State	100 00	110 00
Banque des Pays-Bas	100 00	100 00
Compagnie Belge	100 00	100 00
Industrielle	100 00	100 00

LE PROCÈS LECOQ
Paris. — Le procureur a fait appel à 3 minutes de jugement d'acquiescement de la cour.

LES CANTINIERS DE DRAYVILLEVAUX
En conséquence de la décision du Conseil des ministres, M. Briand, garde des sceaux, a reçu, mardi après-midi, les avocats des cantiniers, MM. J. Lagnas, André Fievez et Emile Dombest, et a décidé de régler la question de la mise en liberté provisoire des inculpés.

LE PROCÈS LECOQ
Paris. — Le procureur a fait appel à 3 minutes de jugement d'acquiescement de la cour.

LES CANTINIERS DE DRAYVILLEVAUX
En conséquence de la décision du Conseil des ministres, M. Briand, garde des sceaux, a reçu, mardi après-midi, les avocats des cantiniers, MM. J. Lagnas, André Fievez et Emile Dombest, et a décidé de régler la question de la mise en liberté provisoire des inculpés.

LE PROCÈS LECOQ
Paris. — Le procureur a fait appel à 3 minutes de jugement d'acquiescement de la cour.

LES CANTINIERS DE DRAYVILLEVAUX
En conséquence de la décision du Conseil des ministres, M. Briand, garde des sceaux, a reçu, mardi après-midi, les avocats des cantiniers, MM. J. Lagnas, André Fievez et Emile Dombest, et a décidé de régler la question de la mise en liberté provisoire des inculpés.

LE PROCÈS LECOQ
Paris. — Le procureur a fait appel à 3 minutes de jugement d'acquiescement de la cour.

VALENCIENNES

Grave accident. — Alexandre Briche, le voir de voitures au dépôt des tramways, est tombé à l'arrière-train sur le pavé de la cour qu'il venait de quitter.

VALENCIENNES
Paris. — Le procureur a fait appel à 3 minutes de jugement d'acquiescement de la cour.

LES CANTINIERS DE DRAYVILLEVAUX
En conséquence de la décision du Conseil des ministres, M. Briand, garde des sceaux, a reçu, mardi après-midi, les avocats des cantiniers, MM. J. Lagnas, André Fievez et Emile Dombest, et a décidé de régler la question de la mise en liberté provisoire des inculpés.

LE PROCÈS LECOQ
Paris. — Le procureur a fait appel à 3 minutes de jugement d'acquiescement de la cour.

LES CANTINIERS DE DRAYVILLEVAUX
En conséquence de la décision du Conseil des ministres, M. Briand, garde des sceaux, a reçu, mardi après-midi, les avocats des cantiniers, MM. J. Lagnas, André Fievez et Emile Dombest, et a décidé de régler la question de la mise en liberté provisoire des inculpés.

LE PROCÈS LECOQ
Paris. — Le procureur a fait appel à 3 minutes de jugement d'acquiescement de la cour.

LES CANTINIERS DE DRAYVILLEVAUX
En conséquence de la décision du Conseil des ministres, M. Briand, garde des sceaux, a reçu, mardi après-midi, les avocats des cantiniers, MM. J. Lagnas, André Fievez et Emile Dombest, et a décidé de régler la question de la mise en liberté provisoire des inculpés.

LE PROCÈS LECOQ
Paris. — Le procureur a fait appel à 3 minutes de jugement d'acquiescement de la cour.

LES CANTINIERS DE DRAYVILLEVAUX
En conséquence de la décision du Conseil des ministres, M. Briand, garde des sceaux, a reçu, mardi après-midi, les avocats des cantiniers, MM. J. Lagnas, André Fievez et Emile Dombest, et a décidé de régler la question de la mise en liberté provisoire des inculpés.

MARCOU-EN-BARCEUL
Grave accident. — Alexandre Briche, le voir de voitures au dépôt des tramways, est tombé à l'arrière-train sur le pavé de la cour qu'il venait de quitter.

VALENCIENNES
Paris. — Le procureur a fait appel à 3 minutes de jugement d'acquiescement de la cour.

LES CANTINIERS DE DRAYVILLEVAUX
En conséquence de la décision du Conseil des ministres, M. Briand, garde des sceaux, a reçu, mardi après-midi, les avocats des cantiniers, MM. J. Lagnas, André Fievez et Emile Dombest, et a décidé de régler la question de la mise en liberté provisoire des inculpés.

LE PROCÈS LECOQ
Paris. — Le procureur a fait appel à 3 minutes de jugement d'acquiescement de la cour.

LES CANTINIERS DE DRAYVILLEVAUX
En conséquence de la décision du Conseil des ministres, M. Briand, garde des sceaux, a reçu, mardi après-midi, les avocats des cantiniers, MM. J. Lagnas, André Fievez et Emile Dombest, et a décidé de régler la question de la mise en liberté provisoire des inculpés.

LE PROCÈS LECOQ
Paris. — Le procureur a fait appel à 3 minutes de jugement d'acquiescement de la cour.

LES CANTINIERS DE DRAYVILLEVAUX
En conséquence de la décision du Conseil des ministres, M. Briand, garde des sceaux, a reçu, mardi après-midi, les avocats des cantiniers, MM. J. Lagnas, André Fievez et Emile Dombest, et a décidé de régler la question de la mise en liberté provisoire des inculpés.

LE PROCÈS LECOQ
Paris. — Le procureur a fait appel à 3 minutes de jugement d'acquiescement de la cour.

LES CANTINIERS DE DRAYVILLEVAUX
En conséquence de la décision du Conseil des ministres, M. Briand, garde des sceaux, a reçu, mardi après-midi, les avocats des cantiniers, MM. J. Lagnas, André Fievez et Emile Dombest, et a décidé de régler la question de la mise en liberté provisoire des inculpés.